



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 27 du 29 mars 2024**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 8

#### **AVENANT N° 2**

modifiant la délégation de gestion du 25 octobre 2021 entre la direction nationale garde-côtes des douanes du ministère de l'économie, des finances et de la relance, et la direction de la maintenance aéronautique du ministère des armées.

Du 21 mars 2024

**AVENANT N° 2 modifiant la délégation de gestion du 25 octobre 2021 entre la direction nationale garde-côtes des douanes du ministère de l'économie, des finances et de la relance, et la direction de la maintenance aéronautique du ministère des armées.**

Du 21 mars 2024

NOR A R M E 2 4 0 0 6 4 0 Q

---

Précédent modificatif :

[Avenant N° 1 du 14 octobre 2022 à la délégation de gestion entre la direction nationale garde-côtes des douanes du ministère de l'économie, des finances, et de la relance et la direction de la maintenance aéronautique du ministère des armées.](#)

Texte(s) modifié(s) :

↳ [Délégation de gestion du 25 octobre 2021 entre la direction nationale garde-côtes des douanes du ministère de l'économie, des finances et de la relance et la direction de la maintenance aéronautique du ministère des armées.](#)

Référence de publication :

---

Références :

- > Délégation de gestion du 25 octobre 2021 entre la direction nationale garde-côtes des douanes du ministère de l'économie, des finances et de la relance et la direction de la maintenance aéronautique du ministère des armées ;
- > Avenant N° 1 du 14 octobre 2022 à la délégation de gestion entre la direction nationale garde-côtes des douanes du ministère de l'économie, des finances, et de la relance et la direction de la maintenance aéronautique du ministère des armées.

Entre

La direction nationale garde-côtes des douanes (DNGCD) du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, représentée par le directeur national garde-côtes des douanes, désignée sous le terme de "délégrant", d'une part,

Et

La direction de la maintenance aéronautique (DMAé) du ministère des armées, représentée par le directeur de la maintenance aéronautique, désignée sous le terme de "délégataire", d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**Article premier.**  
**Révisions et amendements.**

En application des dispositions de l'article 11 de la convention de délégation de gestion en référence, les révisions et amendements peuvent être proposés par les deux parties.

Ils sont obligatoires dès lors que le champ d'application de la délégation de gestion et le périmètre des prestations évoluent.

Ils font l'objet, dès lors qu'ils sont avérés et qu'ils interviennent durant la période de validité, d'un avenant à la délégation de gestion signé au même niveau que le présent document.

**Article 2.**  
**Révision.**

Afin d'intégrer dans le périmètre de ladite convention le marché de soutien des avions de la DNGCD de type Beechcraft King Air 350 ER et les prestations associées, **le paragraphe b) de l'annexe à la délégation de gestion** est modifié comme suit :

*b) Aéronefs et équipements de la douane dont le MCO est confié au délégataire :*

- MCO des hélicoptères de type EC 135,
- MCO des turbomoteurs ARRIUS 2B2, équipant les EC 135,
- MCO des treuils de sauvetage, équipant les hélicoptères,
- MCO des jumelles de vision nocturne de type HELIE, employées pour le pilotage des hélicoptères,

- MCO des avions Beechcraft King Air 350 ER y compris équipements de mission, organes, accessoires et équipements qui concourent à leur mise en oeuvre,
- MCO des équipements de sécurité, sauvetage et survie.

**Article 3.**  
**Publication.**

Le présent avenant est publié dans les *Bulletins officiels* des deux ministères concernés.

Établi en deux exemplaires originaux,

au Havre, le 12 mars 2024,

Pour la direction nationale garde-côtes des douanes :

*L'administrateur général des douanes,  
directeur national garde-côtes des douanes,*

Ronan BOILLLOT.

à Paris, le 21 mars 2024,

Pour la direction de la maintenance aéronautique :

*L'ingénieur général hors classe de l'armement,  
directeur de la maintenance aéronautique,*

Marc HOWYAN.